

L'ACCIDENT DE TRAJET DES TITULAIRES



1 demi journée

QUALIFIER L'ÉVÈNEMENT D'ACCIDENT DE TRAJET

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'APPRÉCIATION DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE D'UN ACCIDENT DE TRAJET

- › Qualifier l'évènement d'accident de trajet
- › Les notions de lieu et de parcours habituel
- › Le comportement de l'agent

LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE DE L'ACCIDENT DE TRAJET

- › L'absence de présomption d'imputabilité
- › La recevabilité de la demande de l'agent
- › La procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service des conséquences d'un accident de trajet : délais, cas de saisine du Médecin agréé et du Conseil médical en formation plénière en cas de doutes

Quiz de validation des acquis : l'accident de trajet

OBJECTIFS

- Intégrer les notions d'accident de trajet pour les agents titulaires.
- Apprécier l'imputabilité au service d'un accident de trajet.
- Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances
- Des exemples concrets et des jurisprudences récentes

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

280 € HT - Réf : VRE-INC2

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 18 octobre 2024 de 09:00 à 12:30
le 25 mars 2025 de 09:00 à 12:30
le 25 septembre 2025 de 14:00 à 17:30

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....
Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/